Ma mutuel touche les cotisations mais ne rembourse pas

Par jrgalonso

Bonjour, Je viens de changer de mutuelle depuis février. La nouvelle mutuelle touche les cotisations (110? chaque mois) mais ne rembourse pas et ne répond que pour dire que "l'information est transmise" mais continue sans rembourser. 3 mois qui devait rembourser les frais d'hospitalisation je viens juste de payer (j'ai été forcé de le faire pour accéder à une consultation en cardiologie). Il y a d'autres remboursements que j'ai demandé, mais c'est paréil pas de réponse et surtout pas de remboursement. J'ai écris de lettre recommandée au médiateur et une autre au service client pour démander directement la résiliation. (Impossible de faire confiance à la mutuelle et au courtier). Pour mettre fin à ceci et pour me faire écouter je n'ai autre action possible que bloquer les prélèvements. La mutuelle sera privé à partir de juin. Mais je vous demande de vouloir me renseigner sur les perspectives de cette situation. Quelles sont les moyens pour défendre un patient-client (qui reçois une faible retraite). Probablement je ne dois pas m'imaginer de récupérer de l'argent (sauf si je peux présenter une plainte, j'imagine) mais je ne veux surtout pas continuer à perdre de l'argent!!. J'ai peur que la mutuelle demande 2 mois pour la résiliation. SVP donnez moi votre avis. JE VOUS REMERCIE d'avance. Cordialement